



P.R.I.A.R.Té.M.

Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile

5 cour de la Ferme-Saint-Lazare - 75010 Paris • tel : 01 42 47 81 54 • fax : 01 42 47 01 65
contact@priartem.fr

Monsieur Didier HOUSSIN

Direction Générale de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris le 30 Novembre 2010

Monsieur le Directeur Général de la Santé,

J'ai l'honneur de vous demander la mise en œuvre urgente d'une enquête sanitaire à l'école V. Hugo de Rexpoede. En effet, alors que deux cas de cancer ont été diagnostiqués ces dernières années chez les enfants de cette école, alors qu'il existe une suspicion sur les effets des rayonnements des antennes-relais installées près de l'école, deux opérateurs de téléphonie mobile viennent recevoir leur agrément auprès de l'ANFR en vue de l'installation d'antennes UMTS sur ce site (voir tableau ci-après).

Les parents d'élèves, les riverains de cette station de base ne pourraient comprendre que dans un contexte sanitaire aussi lourd de nouvelles installations puissent être implantées sans que l'analyse de la situation présente n'ait été réalisée.

Voici les faits, rapidement exposés : en décembre 2002 une première installation est réalisée par SFR sur le château d'eau qui surplombe directement l'école. En 2004, c'est au tour de Bouygues de s'y installer.

En juillet 2005, le site est déplacé sur un autre bâtiment du domaine municipal à 85,6 mètres (en distance horizontale mesurée au tachéomètre distance-mètre) de l'angle de l'école V. Hugo. Il s'agit d'une ancienne cheminée industrielle devenue propriété communale. Ce déplacement a été demandé par le ministère de la défense car il y a sur ce château d'eau un relais de la gendarmerie. En mai 2007, Orange s'implante à son tour sur cette cheminée.

Aujourd'hui ce site accueille donc les trois opérateurs. Chaque relais se compose de trois antennes directionnelles (permettant un champ d'émission à 360° autour de la cheminée). Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des caractéristiques radioélectriques par opérateur et par bande de fréquences.

	Bouygues	SFR	Orange
GSM 900	880,1 - 889,9	902,5 - 914,9	890,1 - 902,5
	925,1 - 934,9	947,5 - 959,9	935,1 - 947,5
UMTS	1900,1 - 1905,1		
	1935,3 - 1950,1		
	2125,3 - 2140,1		
UMTS en projet		2110,5 - 2125,3	1910,1 - 1915,1
		1915,1 - 1920,1	1964,9 - 1979,7
		1920,5 - 1935,3	2154,9 - 2169,7

Valeur en MHz

source ANFR

En 2007, un cancer du cerveau est diagnostiqué chez un jeune garçon. En, mars 2009, c'est une petite fille de 4 ans qui est atteinte d'une tumeur « du tronc cérébral de type oligodendrogliome anaplastique de grade 3 » dont elle décèdera 6 mois plus tard. Deux cas, en peu de temps, au sein du même groupe scolaire, alertent les parents qui essaient d'analyser les éléments environnementaux susceptibles d'être à l'origine de ces pathologies. La proximité des antennes-relais est logiquement soupçonnée. Ils demandent donc une enquête sanitaire, ils n'ont jamais eu de réponse favorable à cette demande.

Des mesures ont été effectuées dans et autour de l'école V Hugo, en avril 2010 et font apparaître des valeurs de près de 2 V/m (ci-joint rapport Emitech). Ces valeurs sont certes très inférieures aux valeurs réglementaires actuelles mais très supérieures à celles qu'un certain nombre de scientifiques recommandent, soit 0,6 V/m. Elles sont également supérieures à la valeur moyenne des mesures réalisées au niveau national que l'AFSSET recommandait de prendre comme référence pour le repérage des « points chauds » ou « points atypiques ».

De plus, comme annoncé au début de ce courrier, Orange a obtenu son agrément pour émettre en UMTS, en juin 2010, et SFR, en septembre 2010. A ce jour aucune autorisation de travaux n'aurait été accordée par la commune ; cependant des travaux ont été effectués par Orange en septembre 2009 durant une semaine (peut-être en prévision du changement de relais ...). Le 14 octobre 2010, des équipes des sociétés Orange et SFR étaient présentes sur le site sans que les riverains aient pu savoir quelle était la nature exacte des travaux réalisés. Une chose est certaine, si l'installation de l'UMTS devait se faire, elle se traduirait nécessairement par une augmentation du champ électromagnétique sur Rexpoede.

Aujourd'hui, il existe une forte controverse sur les effets des doses qualifiées de faibles et surtout sur leurs effets à long terme. Mais, dans le cadre de ce débat où règnent encore beaucoup d'incertitudes, un consensus s'est fait jour, il concerne la vulnérabilité toute particulière des enfants face aux radiofréquences. Si l'incertitude doit être favorable à la protection des populations comme le prône d'ailleurs, de façon formelle, un principe aujourd'hui entré dans nos principes constitutionnels, le principe de précaution, les certitudes acquises concernant la fragilité des enfants doivent être encore plus urgemment prises en compte pour les protéger.

Les premières enquêtes épidémiologiques sur les populations infantiles viennent d'être lancées (Mobykids et Cosmos) et ne donneront pas de résultats avant une bonne dizaine d'années. Dans l'attente, il est urgent d'avancer dans la connaissance. Une enquête sanitaire doit être une des possibilités que l'on peut mobiliser pour ce faire. Encore faut-il qu'elle réponde à des exigences de rigueur scientifique indiscutables. Or, les précédentes enquêtes réalisées sur des cas similaires (Saint-Cyr l'Ecole, Ruitz...) à celui que je vous soumetts aujourd'hui n'ont pas - et pas seulement à nos yeux comme l'ont montré les travaux du Grenelle des ondes - répondu à ces exigences de rigueur. C'est pourquoi, j'accompagne la requête que je fais aujourd'hui, concernant la mise en œuvre d'une enquête sanitaire avant tout ajout d'installations nouvelles, d'une demande d'évaluation scientifique du protocole d'enquête et de suivi de sa mise en œuvre, sous l'égide de l'ANSES.

Enfin, pour qu'il n'y ait pas ensuite de possibilité de suspicion sur les résultats, il est important que le travail se fasse dans la plus grande transparence et que les représentants des parents d'élèves et des riverains puissent, à titre d'observateurs au moins, être impliqués dans cette démarche.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je me tiens à votre disposition, de même que les responsables de l'association « Rexpoede Environnement », pour toute précision concernant et le contexte et notre demande et je vous prie de croire à ma plus parfaite considération.

Janine Le Calvez

Pour Priartem et pour l'association, adhérente de Priartem

Copie à :

Monsieur Gérard Lasfargues, Directeur scientifique de l'Anses,
Madame Françoise Weber Directrice générale de l'INVS